

# **Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick**

**36<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE**

**2015**

**Hôtel Delta Brunswick**

**Saint John, N.-B.**

**2015-05-08**



College of Psychologists  
of New Brunswick  
Collège des psychologues  
du Nouveau-Brunswick

## **36<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le 8 mai 2015, de 13 h 30 à 16 h 30

*Hôtel Delta Brunswick, Saint John, N.-B.*

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Preuve de publication (5 minutes)
3. Confirmation du quorum (5 minutes)
4. Adoption de l'ordre du jour (5 minutes)
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2014 (5 minutes)
6. Élection du président désigné (10 minutes)
7. Présentation des rapports\* (15 minutes)
8. Présentation des rapports – Comités ad hoc et autres comités\* (5 minutes)
9. État des travaux de révision de la Loi (15 minutes)
10. Ratification des modifications apportées aux règlements administratifs (15 minutes)
11. Rapport financier de 2014 (15 minutes)
12. Budget proposé (2015) (15 minutes)
13. Élection des membres extraordinaires (10 minutes)
14. Affaires nouvelles (20 min)
  - 14.1 Demande de renseignements sur les nouvelles modifications proposées par l'ARC concernant la TVH et la TPS
15. Ajournement de la séance

- 7.1 \* Conseil
- 7.2 \* Comité d'enregistrement
- 7.3 \* Comité des plaintes
- 7.4 \* Comité disciplinaire
- 7.5 \* Comité des affaires professionnelles
- 8.1 \* ASPPB et AOCP
- 8.2 \* Direction générale de la pratique de la SCP

**Assemblée générale annuelle du CPNB – 8 mai 2015**  
**Hôtel Delta Brunswick, Saint John, N.-B.**

*La réunion est présidée par le président du CPNB, M. Jean-Robert Roussel,  
et animée par M<sup>me</sup> Jane Walsh.*

1. Ouverture de la séance

M<sup>me</sup> Jane Walsh ouvre la séance à 13 h 58 et se présente à titre d'animatrice.

Le président du CPNB, M. Jean-Robert Roussel, souhaite à tous la bienvenue à la 36<sup>e</sup> assemblée générale annuelle et prononce quelques mots sur le décès de M<sup>me</sup> Michelle Daigle. Une minute de silence est observée en son honneur.

2. Preuve de publication

La preuve de publication est fournie à la lecture de l'avis officiel qui a été envoyé à tous les membres le 16 avril 2015. Le formulaire d'inscription a été envoyé à tous les membres le 17 mars 2015.

3. Confirmation du quorum

Le quorum est atteint avec au moins 1/8 des membres attitrés présents (au moins 52 membres).

4. Adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

M<sup>me</sup> Jane Walsh présente l'ordre du jour de la 36<sup>e</sup> AGA.

**AGA : Motion 01-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Pierrette Richard/M<sup>me</sup> Geneviève Dubé)**

**« Que l'ordre du jour présenté pour la 36<sup>e</sup> assemblée générale annuelle soit adopté tel quel. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

5. Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2014

**AGA : Motion 02-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Janet Krantz/M<sup>me</sup> Erica McGregor Keenan)**

**« Que le procès-verbal présenté pour l'assemblée générale annuelle, tenue le 2 mai 2014 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, soit adopté tel quel. » [traduction libre] (Une abstention)**

**La motion est adoptée.**

6. Élection du président désigné

M. Bill Morrison, président du Comité des élections, conformément au règlement administratif 91, annonce la candidature de M. Jeffrey Landine (proposée par M. Christophe Surette et appuyée par M. Eugene LeBlanc) pour le poste de président désigné. Aucune autre mise en candidature n'est proposée verbalement, et M. Jeffrey Landine est élu par acclamation. M. Landine est désolé de ne pas pouvoir assister à cette assemblée.

7. Présentation des rapports

Les membres ont reçu par courriel la version électronique des rapports énumérés aux points 7 et 8. Seul le rapport du Conseil, préparé par le président, M. Jean-Robert Roussel, est présenté oralement.

7.1 Rapport du Conseil

Le président, M. Jean-Robert Roussel, présente le rapport du Conseil.

**AGA : Motion 03-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Erica McGregor Keenan/M<sup>me</sup> Rebecca Mills)**

**« Que le rapport du Conseil soit reçu tel que présenté. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

7.2 Rapport du comité d'enregistrement

7.3 Rapport du Comité des plaintes

7.4 Rapport du Comité disciplinaire

7.5 Rapport du Comité des affaires professionnelles

**AGA : Motion 04-CPNB-150508**

**(M. Art Lamrock/M<sup>me</sup> Camille Martin)**

**« Que les rapports présentés par les comités d'enregistrement, des plaintes, disciplinaire et des affaires professionnelles soient reçus tels quels. » [traduction libre] (Une abstention)**

**La motion est adoptée.**

8. Présentation des rapports des Comités ad hoc et autres comités

8.1 Rapports de l'ASPPB et de l'AOCR

8.2 Direction générale de la pratique de la SCP

**AGA : Motion 05-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Geneviève Dubé/M<sup>me</sup> Suzan Fry-Adair)**

**« Que les rapports de l'ASPPB, de l'AOCR et de la Direction générale de la pratique de la SCP soient reçus tels quels. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

9. État des travaux de révision de la Loi

M. Douglas French résume l'état actuel des travaux de révision de la Loi. Il souligne qu'en juillet 2011, la majorité des membres ont accepté que le niveau d'entrée en vue d'obtenir une licence au Nouveau-Brunswick devienne le niveau du doctorat. Par conséquent, on a conclu qu'il devra y avoir une période de transition pour ceux qui sont en cours d'obtention d'une licence de psychologue. En 2011, un autre règlement a été ratifié, ajoutant un paragraphe qui repoussait l'échéance à 2014 pour ceux qui étaient en train de terminer une maîtrise. En 2013, on a précisé que malgré le soutien des membres concernant le passage au niveau de doctorat, certains obstacles demeuraient, y compris la capacité du Collège à désigner le niveau de doctorat comme niveau d'entrée de la profession en vertu de la loi actuelle. On a décidé de former un groupe de travail chargé d'étudier cette question. Cela a été fait en 2013. Des conseils juridiques ont été sollicités à cet égard. La première réunion officielle a eu lieu en novembre 2013, et trois réunions ont eu lieu en 2015. On a repéré des différences entre les versions anglaise et française de la Loi qui doivent être réglées. À ce jour, l'échéance proposée pour l'exigence du niveau de doctorat comme niveau d'entrée de la profession est fixée à 2020. Une révision du règlement est proposée; le Conseil vote en faveur de l'application du règlement qui exige l'obtention d'un doctorat pour exercer la profession au Nouveau-Brunswick. Cependant, le règlement est modifié pour reporter l'entrée en vigueur de cette exigence à 2020. En outre, la clause de droits acquis, selon laquelle tous les membres attitrés ou attitrées actuels conservent leur licence de psychologue et tous les membres provisoires peuvent être admis peu importe leur formation antérieure, demeure.

M<sup>me</sup> Isabelle Cowen de la région de Moncton pose une question sur l'article 12.1 des règlements administratifs. M. Jean-Robert Roussel explique qu'à la lumière

des différences entre les versions anglaise et française de la Loi, l'interprétation plus large prévaut. Les règlements administratifs visent à restreindre la définition et à préciser quelles sont les exigences de formation liées à l'obtention d'une licence de psychologue au Nouveau-Brunswick.

M. Frederick McElman (avocat du CPNB) souligne qu'une réunion avec des membres du gouvernement aura lieu probablement d'ici deux semaines. De plus, on souligne que, bien que le gouvernement soit en mesure d'édicter des règlements, les membres du Collège sont considérés comme étant les mieux placés pour prendre des décisions concernant la réglementation de la profession.

En ce qui a trait à la formulation du règlement, M. David Clark demande à ce que soit clarifiée l'expression « expérience de travail », et quel serait le pouvoir du comité d'enregistrement concernant le rejet de candidats sans expérience de travail pertinente? M<sup>me</sup> Carole Cormier Rioux explique que le comité d'enregistrement peut décider de ce qui constitue une expérience de travail suffisante et pertinente. M. Jean Craven dit que le règlement précise à un autre article quelles sont les conditions liées à l'obtention d'une licence.

M. Paul Roach indique le contexte entourant les règlements administratifs. Il explique qu'à une réunion en 1980, on a déterminé que le règlement était le moyen à utiliser pour préciser les conditions d'admission au Collège, et pour que le Collège puisse définir ce qu'est le « niveau de deuxième ou de troisième cycle » et qu'il ait la capacité d'apporter des modifications à ces conditions.

M. Jean-Robert Roussel affirme que le Conseil a déjà voté pour commencer à faire appliquer la décision précédemment ratifiée visant à faire passer le niveau d'entrée dans la profession au niveau du doctorat. On se questionne actuellement sur la prorogation du délai (à 2020) de l'entrée en vigueur de cette exigence pour ceux qui sont actuellement dans le processus d'admission (au lieu de laisser le délai tel quel, ce qui entraînerait l'entrée en vigueur en 2014).

M<sup>me</sup> Elizabeth Hall demande combien de personnes suivent actuellement une formation de maîtrise. M<sup>me</sup> Carole Cormier-Rioux dit qu'elle n'en connaît pas le nombre précis, mais qu'il y a effectivement des personnes dans cette situation.

M. Gaetan Losier explique que selon ce qu'il croit comprendre, les règlements actuels stipulent que les membres provisoires disposent d'une période de 5 ans pour obtenir leur licence.

M<sup>me</sup> Carole Cormier-Rioux précise que la période de 5 ans ne vise que ceux qui sont actuellement des membres provisoires; selon la présente proposition de règlement, les personnes qui deviennent ultérieurement des membres provisoires (jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020) auraient aussi 5 ans pour terminer le processus d'obtention de licence.

M<sup>me</sup> Mary Ann Campbell explique que selon le rapport du comité d'enregistrement, 13 personnes sont devenues des membres provisoires cette année. Elle souligne que probablement au moins la moitié de ces personnes détiennent une maîtrise. Accorder à ces personnes un délai de 5 ans avant l'entrée en vigueur de l'exigence du doctorat leur donnerait le temps d'obtenir une licence, plutôt que de mener à un refus de toutes les demandes futures semblables.

10. Ratification des modifications apportées aux règlements administratifs  
Le 23 avril 2015, les membres ont été informés des modifications apportées aux règlements administratifs. M<sup>me</sup> Carole Cormier-Rioux présente les modifications proposées suivantes concernant les règlements administratifs, et M<sup>me</sup> Hélène Gendreau présente les modifications proposées concernant les affaires professionnelles.

**AGA : Motion 06-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Janet Krantz/M. Art Lamrock)**

**« Modifier le règlement relatif aux conditions d'admission pour proroger le délai concernant l'atteinte du niveau de doctorat pour l'obtention de la licence. » (1 opposition, 3 abstentions)**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 07-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Mary Ann Campbell/M. Douglas French)**

**« Modifier le règlement relatif aux droits, soit le paragraphe 3. (3) b) relatif au Droit de renouvellement annuel, pour les membres inactifs. »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 08-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Rebecca Mills/M<sup>me</sup> Erica McGregor-Keenan)**

**« Modifier l'article 5 du règlement relatif aux droits concernant les membres inactifs à la retraite. »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 09-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Mary Ann Campbell/M<sup>me</sup> Erica McGregor-Keenan)**

**« Modifier le règlement relatif aux droits, soit le paragraphe 3. (3) b), concernant les membres inactifs (ajout du délai de six mois minimum pour être admissible au statut de membre inactif). »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 10-CPNB-150508**

**(M. Eugène LeBlanc/M. Bernard Galarneau)**

**« Modifier les paragraphes 3. 3) et 4) de l'Appendice 2 – Résumé du Règlement relatif aux droits concernant le droit de renouvellement annuel. »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 11-CPNB-150508**

**(M. Gary Fecteau/M<sup>me</sup> Rebecca Mills)**

**« Ajouter un nouveau règlement sur l'enregistrement pour les demandes d'adhésion comme membre étudiant ou étudiante. »**

**La motion est adoptée.**

M<sup>me</sup> Janet Krantz se fait l'écho d'une certaine préoccupation quant à l'idée que le chef de département aurait tout le pouvoir de déterminer si une lettre de recommandation serait donnée. M<sup>me</sup> Mary Ann Campbell explique ce qu'est un membre étudiant ou étudiante. Le chef de département n'aurait qu'à confirmer que l'étudiant ou étudiante est inscrit dans un programme d'études supérieures en psychologie.

**AGA : Motion 12-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Theresa Fitzgerald/M<sup>me</sup> Erica McGregor-Keenan)**

**« Modifier le paragraphe 2. (2) du règlement concernant l'expérience supervisée requise. »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 13-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Janet Krantz/M. Bernard Galarneau)**

**« Modifier le sous-alinéa 2. (1f)(iii) du règlement sur les plaintes. »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 14-CPNB-150508**

**(M. Bernard Galarneau/M<sup>me</sup> Nadia Baribault)**

**« Ajouter un règlement concernant la représentation du CPNB dans la section Dispositions diverses. »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 15-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Nadia Baribault/M. Bernard Galarneau)**

**« Ajouter un règlement concernant le logo du CPNB dans la section Dispositions diverses. »**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 16-CPNB-150508**

**(M<sup>me</sup> Camille Martin/M<sup>me</sup> Nadia Baribault)**

**« Ajouter un règlement concernant l'utilisation du logo du CPNB par les membres (attitrés et provisoires) pour indiquer leur statut de membre dans la section Dispositions diverses. »**

**La motion est adoptée.**

11. **Rapport financier de 2014**

M<sup>me</sup> Caroline St.-Pierre de Allain & Associates présente le rapport de l'expert-comptable et les états financiers. Des copies papiers de ces rapports sont mises à disposition. En 2014, il y avait un déficit de 58 193 \$. L'actif net à la fin de 2014 était de 52 947 \$. La trésorerie et les équivalents à la fin de 2014 étaient de 215 175 \$.

M<sup>me</sup> Nadia Baribault pose une question sur les frais juridiques indiqués dans le rapport. M<sup>me</sup> St. Pierre donne des explications sur les montants dans le rapport.

**AGA : Motion 17-CPNB-15050**

**(M. Christophe Surette/M<sup>me</sup> Nadia Baribault)**

**« Recevoir le rapport et les états financiers pour 2014 tels que présentés. »**

**La motion est adoptée.**

12. **Budget proposé (2015-2016)**

M<sup>me</sup> Mary Ann Campbell présente le budget proposé de 2015-2016. Des copies papiers sont mises à disposition. On propose que la perception des frais juridiques de 125 \$ s'applique à tous les membres du CPNB (c.-à-d., attitrés, provisoires et retraités) afin d'équilibrer le budget et de couvrir les dépenses prévues pour 2016.

M. Graeme Dyck demande des explications sur la nécessité de ces frais. M<sup>me</sup> Campbell fournit des détails sur les frais juridiques et les autres frais qui constituent des dépenses pour le Collège. M. Dyck s'interroge sur la proportion des frais juridiques par rapport aux autres dépenses. M<sup>me</sup> Hélène Gendreau attire l'attention sur la projection du budget selon laquelle la somme approximative de 35 000 \$ devrait être imputée à des frais juridiques généraux en 2015. Le reste de l'argent couvrira des dépenses propres à la discipline. M. Dyck suggère que le Collège réexamine le niveau de recours à un conseiller juridique. M<sup>me</sup> Campbell explique que la nécessité d'avoir recours à un conseiller juridique est toujours évaluée.

M<sup>me</sup> Janet Krantz demande si les frais juridiques sont déductibles aux fins de l'impôt. M<sup>me</sup> Campbell explique qu'une seule facture serait donnée, qui comprendrait les frais généraux d'obtention d'une licence et les frais juridiques proposés.

M<sup>me</sup> France Talbot se questionne à propos des différences de revenu entre les années. M<sup>me</sup> Carole Cormier Rioux explique qu'un atelier spécial a contribué à générer des revenus supplémentaires en 2013.

M. David Clark soulève des préoccupations concernant les frais juridiques, notamment pour les années à venir. Il suggère une révision du processus de plainte afin de traiter la question du recours à un conseiller juridique.

**AGA : Motion 18-CPNB-150508**

**(M. Art Lamrock/M<sup>me</sup> Janet Krantz)**

**« Adopter le budget proposé de 2015-2016. » (1 abstention)**

**La motion est adoptée.**

13. Élection des membres extraordinaires

M. Bill Morrison, président du Comité des élections, annonce la candidature de M<sup>me</sup> Erin Coates (proposée par M<sup>me</sup> Lyne Blanchard et appuyée par M. Christophe Surette) et de M. Joe Trainer (proposée par M. Jean Craven et M<sup>me</sup> Barb D'Entremont) pour les postes de membres extraordinaires. Aucune autre mise en candidature n'est proposée verbalement, et ils sont élus par acclamation.

14. Affaires nouvelles

14.1 Demande de renseignements sur les nouvelles modifications proposées par l'ARC concernant la TVH et la TPS

M. Jean-Robert Roussel présente les modifications proposées par l'ARC concernant la TVH et la TPS. M<sup>me</sup> Erica McGregor-Keenan demande si le CPNB collabore avec la SCP concernant les modifications de l'ARC aux taxes perçues sur les honoraires des psychologues. M. Jean-Robert Roussel explique que tous les membres du CPNB ont été invités à donner leurs commentaires sur ces modifications, et que le Collège a collaboré avec la SCP. M<sup>me</sup> Karen Cohen aurait informé M. Jean-Robert Roussel qu'il y a eu des progrès à cet égard. Une certaine forme de taxe est probable, mais des efforts sont déployés en vue de la limiter, selon M. Jean-Robert Roussel.

14.2 M<sup>me</sup> Janet Krantz explique qu'elle avait prévu un rassemblement pour le Mois de la psychologie, mais qu'il a été annulé en raison du mauvais temps en février dernier. Il devrait être reporté à l'automne 2015.

15. Ajournement de la séance

M. Jean-Robert Roussel est invité par M<sup>me</sup> Jane Walsh à clore la séance. M. Jean-Robert Roussel remercie tous les membres qui ont assisté à l'assemblée, ainsi que les membres du Conseil dont le mandat se termine. On remet un cadeau à M<sup>me</sup> Louise Morin. On remercie M. Bill Morrison, président entrant, pour l'organisation de l'assemblée. M. Bill Morrison prend la parole et remercie tous ceux qui ont organisé l'assemblée avec lui, ainsi que ceux qui y ont participé. On annonce une visite de la galerie prévue pour 16 h 50; les membres du Conseil sont invités à se réunir avant de partir.

La séance est levée à 16 h 24.

---

M. Joe Trainor